



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 44192

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les inquiétudes de la société nationale pour la défense des animaux quant aux abandons de plus en plus nombreux d'animaux, particulièrement au moment des vacances. Elle propose l'instauration d'une taxe pour l'enregistrement des chiens et des chats ainsi que la mise en place de contrôles annuels. Cette mesure - qui présente un double avantage : celui de responsabiliser les propriétaires d'animaux et celui de constater les mauvais traitements éventuels sur des animaux - a déjà reçu l'approbation d'un public nombreux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce propos.

Texte de la réponse

La taxe sur les chiens a été supprimée en 1971 des lors que sa perception entraînait, tant pour les contribuables que pour l'administration, des sujétions sans commune mesure avec le faible niveau de ressources qu'elle procurait. De nombreux conseils municipaux avaient d'ailleurs renoncé à cette taxe bien avant sa suppression. Il n'est donc pas envisagé de rétablir une taxe sur les chiens.

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44192

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5474

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6602